



"Certifié conforme
à l'original"

Société Anonyme au capital de 70 000 000 €
Siège Social : 2 Rue du 24 Février 79000 NIORT
RCS Niort : 682 014 865
Siren : 682 014 865 00021

- : - : -

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 7 MAI 2026**

Le 7 mai 2026 à 9 heures, les actionnaires de Socram Banque, Société Anonyme au capital de 70 000 000 € divisé en 3 500 000 actions de 20 €, dont le siège social est 2 rue du 24 Février à NIORT (79000), immatriculée au RCS de NIORT sous le numéro 682 014 865, se sont réunis en visioconférence en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration en date du 23 avril 2025.

Il est dressé une feuille de présence qui fait état de la participation ou représentation de chaque membre de l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par Pascal Michard en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Avant de procéder à la nomination des scrutateurs, Pascal Michard accueille Arnaud Santoire dont la candidature est proposée par BPCE pour rejoindre le Conseil d'Administration (point à l'ordre du jour).

Il propose ensuite de mettre en place le Bureau de l'Assemblée constituée d'Odile Ezerzer et de Milène Gréhan aux fonctions de scrutatrices, et de Philippe Moulay aux fonctions de secrétaire.

Odile Ezerzer et Milène Gréhan, acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutatrices. Philippe Moulay est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, selon la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3 499 991 actions, représentant plus du cinquième des actions ayant droit de vote. L'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

[...]

Il rappelle que l'Assemblée générale ordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2025,
- Examen du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux de l'exercice 2025,
- Approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice 2025,
- Examen du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2025,
- Approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2025,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce,

- Approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025,
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026,
- Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations visée au Code monétaire et financier,
- Nomination ou renouvellement d'administrateurs,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

[...]

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article 16 des statuts, nomme Arnaud Santoire administrateur de Socram Banque en remplacement de Daniel Spitezki pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028. Cette nomination intervient sous réserve de l'appréciation par l'ACPR de son honorabilité, de ses connaissances, ses compétences et son expérience conformément à l'Instruction n°2018-I-06.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Arnaud Santoire remercie les membres de l'Assemblée Générale pour sa nomination.

[...]

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h23.